



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°31

Réunion du bureau Exécutif du : 03 Juin 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

Excusé : M. Nicolas PEZZOLI

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 23 et 25.05 (PV 30) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA d'avoir pu se libérer pour cette réunion non programmée et indispensable en raison d'une décision à prendre en lien avec la diffusion des classements des Arbitres sur le site de la Ligue.

CORRESPONDANCES

DE LA MAIRIE D'ISTRES:

Mail du 28.05 de la Direction des Sports de la Ville d'ISTRES relatif aux contacts pris dans le cadre de l'organisation possible d'un stage des Arbitres et pour laquelle le traitement est dans l'attente des nouvelles directives nationales sur le déconfinement.

Lu et pris note, la CRA remercie Madame Natacha DARBAL pour cette information et après contact téléphonique, il a été convenu d'attendre la fixation définitive des dates de reprise de la saison 2020/2021.

DE LA CFA/DTA/FFF:

Mail du 28.05 de la DTA accusant réception de la demande d'année sabbatique d'Enzo GUESDON JAF 2°.

DES ARBITRES :

Courrier : Autres demandes

- **GIRIN Gaëtan** : mail du 26.05 relatif au fonctionnement de la nouvelle boîte mail Ligue et à l'absence d'identifiants sur l'actuelle messagerie.
Lu et pris note, la CRA le remercie et sa demande est transférée à la Direction Administrative de la Ligue pour suite à donner.
- **COULON Guillaume** : mail du 26.05 relatif à son souhait de pouvoir reprendre une activité d'arbitrage au niveau District pour la saison 2020/2021 suite à son arrêt depuis la saison 2014/2015 alors qu'il était Arbitre de Ligue de Méditerranée.
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe par mail qu'en application de son Règlement Intérieur, il doit obligatoirement, du fait de son arrêt, s'adresser à son District de résidence actuelle, à savoir le DISTRICT GRAND VAUCLUSE afin d'entreprendre une nouvelle formation initiale au niveau départemental. Le secrétariat du District et le Président de la CDA ont été destinataires du mail.
- **BENSSALAH Adam** : mail du 01.06 relatif à sa mutation professionnelle prévue dans son cursus pour prendre la direction des Charentes et à son souhait de connaître les démarches administratives pour le transfert en Ligue de Nouvelle Aquitaine.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour les 2 saisons qu'il a passées en Méditerranée et lui précise que son dossier administratif sera constitué par la CRA et transmis par mail lors de la demande par sa nouvelle Ligue. Il doit prendre contact avec sa nouvelle Ligue et valider leur propre dossier médical.
- **MERZOUG Bilel** : mail du 02.06 relatif à l'envoi de son dossier médical pour la saison prochaine.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **KRID Qualid** : mail du 03.06 relatif à sa demande de changement de filière afin de passer d'Arbitre de Ligue R2 à Arbitre Assistant AR2 suite à la parution des classements.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour cette demande qui fera l'objet d'un examen et de la rédaction d'une décision par la CRA lors de sa prochaine réunion.
- **SILVESTRE Alexandre** : mail du 03.06 relatif à la diffusion des classements et à l'absence des notes des observateurs.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui confirme que l'ensemble des notes technique et pratique obtenues par les Arbitres font l'objet d'un mail individuel.
- **POIZE Roland** : mail du 03.06 relatif à la diffusion des classements et à sa demande sur le nombre d'Arbitres classés sur le groupe le concernant.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui prie de se reconnecter sur le site tout simplement.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDE.S CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 29.05 : mail envoyé aux Arbitres de Ligue pour les informer de la parution des classements sur le site de la Ligue et de l'envoi par mail de toutes les notes individuelles en date du 03.06 à 12h00.

DECISIONS CRA

DECISION 58 – 03.06.2020 – Erratum sur Décision 50 sur la neutralisation prononcée à tort pour l'Arbitre de Ligue BOUGET Romain :

La CRA a eu connaissance ce mercredi 03.06.2020 par l'Arbitre de Ligue BOUGET Romain qui, suite à la lecture du classement de tous les Arbitres de Ligue diffusé sur le site de la Ligue, a détecté une erreur, ne pouvant selon sa constatation, être considéré comme non classé (Mention NC) pour le motif de n'avoir subi qu'une seule observation sur la saison 2019/2020.

Après recherche au niveau désignations par la CRA du nom du deuxième observateur l'ayant contrôlé sur la saison corroborée par la communication de l'Arbitre Romain BOUGET, du nom identique de l'observateur,

Après vérification du fichier de saisie des notes des observateurs pour la catégorie R2 Groupe A confirmant l'absence de note et de classement pour l'observateur concerné,

Après vérification de l'absence ou du défaut de réception de mail de cet observateur,

Après contact téléphonique avec cet observateur et la communication de la note et du fichier manquant,

La CRA a pris note des références de cette observation.

En conséquence, le Bureau Exécutif de la CRA, constatant l'enregistrement confirmé de 2 observations, annule la neutralisation de classement de Romain BOUGET inclus dans sa décision 50 du 25.04.2020 et procède à toutes les mises à jour induites des fichiers de classement liés.

Sont également modifiées la présentation de ces classements pour le site de la Ligue avec une nouvelle version ainsi que l'extraction individuelle de l'ensemble des Arbitres de Ligue classés en R2 dans le même groupe que l'Arbitre concerné.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 03.06.2020

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 30.06.2020
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES

La mise à jour de ce fichier a été définitivement arrêtée pour la saison en cours à la date du 22.03.2020.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Date fixée pour la diffusion des classements des Arbitres de Ligue toutes catégories : 03.06.2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 13h30 et prononce la fin de séance à 14h00.

Prochaine réunion de CRA
Le 10 Juin 2020

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD